



Groupe technique spécialisé sur les questions statistiques émergentes (GTS-17)

Termes de reference

6 janvier 2025

**DÉCISION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE (SHASA)**

EX.CL/Dec.987P (XaXgXeI I1)

Le Conseil exécutif,

1. SALUE les progrès réalisés depuis la création de la SHaSA pour rallier les pays à l'idée d'accorder une priorité au développement statistique, notamment dans le cadre du cycle de recensements de la population et de l'habitat 2010, de l'enregistrement des faits d'état civil des statistiques de l'état civil et des statistiques économiques, entre autres.

2. SE FÉLICITE des efforts déployés par la Commission et la Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres pour élaborer un projet de deuxième stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II).

3. ADOPTE la Deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II) comme stratégie continentale pour le développement des statistiques en Afrique pour les 10 prochaines années ; ainsi que son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources.

4. DEMANDE à la BAD, avec le soutien de la Commission, de la CEA et de l'ACBF, de diriger la préparation de la stratégie de mobilisation des ressources en appui à SHaSA-II ; et de mobiliser les ressources financières durables pour la mise en œuvre efficace de SHaSA-II.

5. DEMANDE :

i. Aux États membres de consacrer 0,15 % de leur budget national au financement des statistiques.

ii. À la Commission de coordonner avec la CEA, la BAD et les autres parties prenantes concernées la mise en œuvre de la Deuxième Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II), et de rendre compte régulièrement à l'Assemblée des progrès accomplis.

1. Contexte

Suite à la demande du Comité des directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique (CoDG) formulée lors de leur session annuelle de novembre 2015 à Libreville, au Gabon, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont élaboré la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II) – 2017-2026, ses plans d'action et de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources. La SHaSA-II a été élaborée pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du programme de transformation High Five de la Banque africaine de développement (BAD) pour l'Afrique pour 2015-2025, de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et des programmes et plans nationaux de développement.

Le Conseil exécutif du trentième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba les 28 et 29 janvier 2018, a adopté la SHaSA-II avec son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources comme stratégie continentale de développement de la statistique en Afrique pour les dix prochaines années (2017-2026) et a invité les États membres à la mettre en œuvre.

La mise en œuvre de la SHaSA-II implique les acteurs de la statistique, les décideurs politiques, le secteur privé et tous les acteurs de la statistique en Afrique. Elle se fait à travers les activités des organisations continentales et des systèmes statistiques régionaux et nationaux. Cette approche implique la mise en place d'un système pyramidal cohérent qui permet au Système statistique africain (SSA) de répondre au besoin de statistiques harmonisées de qualité aux niveaux national, régional, continental et international.

L'opérationnalisation de la SHaSA-II s'appuie sur des Groupes techniques spécialisés (GTS). La stratégie en a établi un pour chacun de ses dix-huit domaines d'intervention prioritaires, notamment le GTS sur les questions statistiques émergentes nommé GTS-17. Ce document vise à préciser les domaines de compétence du GTS-17 et à définir précisément son mandat, sa composition et les règles de son fonctionnement.

Les GTS sont mobilisés pour poursuivre leurs activités dans chaque domaine statistique identifié sous la coordination des pays et la responsabilité des organisations panafricaines. Ils sont rationalisés et mieux orientés vers l'obtention de résultats.

2. Objectifs du GTS-17

Les objectifs spécifiques du GTS-17 (questions statistiques émergentes) dans le cadre de la SHaSA-II sont les suivants :

- Harmoniser les méthodologies statistiques à travers l'Afrique pour assurer la cohérence et la comparabilité dans la communication des données aux niveaux national, régional et continental.
- Soutenir les États membres dans le développement et la mise en œuvre des statistiques sur les questions statistiques émergentes.
- Adapter les normes et standards statistiques internationaux au contexte africain, en tenant compte des réalités et des priorités locales.
- Faire le suivi de la mise en œuvre de la SHaSA-II dans les États membres, en veillant à ce que des normes et des méthodes communes soient adoptées et suivies.
- Répondre aux questions statistiques émergentes en Afrique et proposer des solutions à la fois pratiques et alignées sur les normes internationales.

- Promouvoir l'utilisation de nouvelles sources de données et de nouveaux outils statistiques, en encourageant l'innovation dans les systèmes statistiques des pays africains.

3. Description et mandat du GTS-17

Le Groupe technique spécialisé sur les questions statistiques émergentes (GTS-17) fournira des orientations au système statistique africain sur l'harmonisation des statistiques en réponse aux questions non couvertes par d'autres groupes techniques spécialisés de la SHaSA-II et aux questions émergentes issues des développements récents. Dans cette optique, le GTS-17 préparera et mettra en œuvre des plans d'action sectoriels pour l'harmonisation des statistiques et élaborera ou proposera l'adoption de normes internationales et de lignes directrices méthodologiques pour l'harmonisation des statistiques, en relation avec les statistiques sur les questions statistiques émergentes.

Les principaux rôles du GTS-17, entre autres, sont les suivants :

- Adapter les normes et méthodes internationales aux réalités africaines ;
- Élaborer des projets de normes et de méthodes pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des normes et méthodes communes adoptées par les pays africains ;
- Préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre de la SHaSA-II dans leurs différents domaines ;
- Répondre aux nouveaux enjeux statistiques en Afrique
- Coordonner/synchroniser leurs activités avec des groupes similaires à d'autres cadres/programmes régionaux/continentaux tels que les ODD (IAEG-ODD), l'Agenda 2063, etc.
- Préparer et mettre en œuvre des plans d'action sectoriels et des lignes directrices pour l'harmonisation des statistiques dans le domaine concerné.

Plus spécifiquement, le GTS-17 devra :

- ✓ Compiler, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques, les réussites et les leçons apprises dans la stratégie de développement des statistiques sur les questions statistiques émergentes ;
- ✓ Créer un référentiel centralisé des meilleures pratiques, des réussites et des leçons apprises sur les questions statistiques émergentes auquel tous les États membres de l'UA peuvent accéder. Le référentiel sera hébergé par STATAFRIC ;
- ✓ Élaborer ou proposer des orientations harmonisées sur l'utilisation des questions statistiques émergentes dans les statistiques officielles ;
- ✓ Examiner et harmoniser le cadre statistique régional et national pour établir des systèmes statistiques agiles et résilients ;
- ✓ Encourager, promouvoir et renforcer l'intégration des statistiques et l'utilisation de nouvelles sources de données à des fins statistiques ;
- ✓ Identifier les défis liés à la modernisation des systèmes statistiques nationaux sur les questions statistiques émergentes et proposer des solutions harmonisées ;
- ✓ Établir les programmes d'activités sur les questions statistiques émergentes.
- ✓ Encourager les pays à faire une évaluation de la mise en œuvre des statistiques sur les questions statistiques émergentes

Le GTS-17 sur les questions statistiques émergentes rend compte au CE-SHaSA-II, le CE-SHaSA II rend compte au Comité africain de coordination statistique (CACS) et le CACS rend compte au Comité des directeurs généraux (CoDG) des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine.

4. Composition du GTS-17 sur les questions statistiques émergentes

Le GTS-17 sera composé de statisticiens, planificateurs, démographes et autres professionnels des États membres, des institutions panafricaines, des CER, des écoles de formation statistique, des agences spécialisées, des agences régionales et internationales, de la société civile, du secteur privé et d'autres experts dans les domaines étudiés.

L'adhésion au GTS-17 est volontaire et se fait à tour de rôle entre les pays pour un mandat de cinq (5) ans. Le Secrétariat de SHaSA-II sur les questions statistiques émergentes enverra un appel à candidature aux parties prenantes et aux instituts nationaux de statistique.

Au maximum, 25 membres seront sélectionnés parmi les répondants, en tenant compte de la représentativité géographique et linguistique sans compromettre la continuité du travail.

5. Règles de fonctionnement

STATAFRIC, avec le soutien de la BAD, de la CEA, de l'ACBF et d'autres partenaires, assure le Secrétariat du GTS-17. Le Secrétariat du GTS-17 est chargé de préparer les notes conceptuelles et les ordres du jour des réunions, d'apporter un soutien à la préparation des documents techniques et à l'organisation des réunions.

Le GTS-17 élira un pays chef de file (PCF) ou un champion pour une période de cinq (5) ans et sera désigné pour diriger le GTS-17 pour la mise en œuvre efficace de la SHaSA-II. Le pays ou le champion doit avoir démontré son engagement à répondre de manière adéquate aux problèmes statistiques.

La présidence du GTS-17 doit être tournante entre les cinq (5) régions de l'UA.

Le GTS-17 désignera également trois (3) vice-champions/vice-présidents et un (1) rapporteur pour coordonner les activités du GTS sur les questions statistiques émergentes.

Le bureau composé du président, des 3 vice-champions et du rapporteur travaillera dans le cadre du programme d'activités convenu par le Secrétariat du GTS-17 selon les termes de référence suivants :

- Promouvoir le développement et l'harmonisation des statistiques dans les domaines d'intervention du GTS-17 ;
- Convoquer, en collaboration avec le secrétariat du GTS-17, la réunion du GTS-17 ;
- Assurer la coordination de la mise en œuvre des normes et méthodes communes adoptées au niveau national, en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie dans leurs domaines respectifs ; et
- Rendre compte au Comité exécutif de la SHaSA-II, au CACS et aux CoDG.

Le mandat du Bureau du GTS sur les questions statistiques émergentes est de cinq (5) ans et la direction du GTS est assurée par rotation entre les régions. Le GTS-17 tiendra au moins deux réunions par an. La plupart des travaux et des réunions se dérouleront à distance, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Cependant, les membres du groupe se réuniront physiquement au moins deux fois par an, de préférence à l'occasion d'événements régionaux.

Dans la mesure du possible, le GTS-17 coordonnera et synchronisera ses activités avec des groupes similaires dans d'autres régions ou cadres et programmes continentaux.

En fonction des besoins, le GTS-17 pourra inviter des personnes ressources à participer à certaines ou à toutes ses activités.

6. Résultats attendus

Le GTS-17 vise à atteindre les principaux résultats suivants :

- Des systèmes statistiques africains harmonisés, dotés d'un cadre statistique cohérent et unifié dans tous les pays africains, qui garantit la comparabilité et la fiabilité des données entre les régions et les secteurs.
- Des capacités renforcées des systèmes statistiques nationaux, où les États membres sont dotés des compétences techniques, des infrastructures et des ressources nécessaires pour produire des statistiques de haute qualité.
- Une utilisation accrue des données pour l'élaboration des politiques, la planification et le suivi éclairés des objectifs de développement, notamment des ODD, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux de développement.
- Un financement durable des statistiques, les États membres allouant 0,15 % de leur budget national au financement des statistiques.
- L'adoption des meilleures pratiques en matière de collecte, de gestion et de diffusion des données par les systèmes statistiques nationaux et le Système statistique africain (SSA), ce qui conduit à des systèmes plus résilients et plus agiles.
- Une synchronisation efficace des activités statistiques entre les pays, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions continentales.

7. Financement

Les activités du GTS seront prises en charge par la CUA qui financera les frais de participation des représentants des États membres ainsi que des CER et des experts et spécialistes invités. La CUA se chargera de lever des fonds auprès de d'autres institutions panafricaines, des partenaires ou donateurs si nécessaire. Les autres membres et observateurs des GTS devront financer leur propre participation aux GTS.

8. Quorum

Une majorité simple de tous les membres du GTS-17 sera suffisante pour organiser une réunion.

9. Langues

- a) Les langues de travail du GTS-17 sont celles de l'UA (arabe, anglais, français, espagnol et portugais) ;
- b) Les déclarations faites dans l'une des langues de travail de l'UA doivent être interprétées dans les autres langues de travail ;
- c) Tous les rapports et documents de travail du GTS-17 seront traduits dans les langues de travail de l'UA.

10. Entrée en vigueur

Ces termes de référence entreront en vigueur dès leur adoption par les CoDG.

11. Rôles des institutions panafricaines

Les institutions panafricaines (ACBF, BAD, CEA, ABCA et AU STATAFRIC) assurent le secrétariat des différents groupes et sont désignées selon leurs domaines de compétence pour assurer le secrétariat des GTS.

- Assister les États membres de l'UA dans la mise en œuvre de ces normes et méthodologies à travers des missions d'assistance technique, des ateliers régionaux, des formations nationales, des cours d'immersion, le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud, etc.
- S'engager à renforcer les capacités statistiques des États membres de l'UA et des CER.

Parties prenantes	Principales responsabilités
CUA	Coordination de la mise en œuvre de la SHaSA-II dans les États membres et les CER ; Orientation politique, suivi et évaluation
BAD/CEA	Mobilisation des ressources et soutien financier ; Renforcement des capacités et assistance technique
CER	Faciliter la mise en œuvre et l'harmonisation régionales des normes statistiques ; Organiser des ateliers régionaux et fournir un soutien technique aux États membres
États membres	Mise en œuvre des questions statistiques émergentes et plaider pour l'allocation de ressources financières (0,15 % des budgets nationaux) ; Produire des statistiques harmonisées et rendre compte des progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre des questions statistiques émergentes ainsi que des niveaux de maturité respectifs des SSN
Présidence tournante	Diriger et coordonner les activités du GTS-17, organiser des réunions et garantir l'alignement avec les plans d'action ; Rapports au CE-SHaSA-II, au CACS et aux CoDG
Société civile	Promouvoir le plaidoyer, le renforcement des capacités et la collaboration, le suivi et l'évaluation des questions statistiques émergentes
Secteur privé	Fournir un soutien technique, y compris le renforcement des capacités, les outils et les solutions nécessaires pour le suivi et l'évaluation des questions statistiques émergentes

12. Conclusion

Conformément à la Charte africaine de la statistique, le mandat légal de produire des statistiques officielles des pays relève de la responsabilité exclusive des autorités statistiques nationales. Il s'agit là d'une question de souveraineté nationale.

Annexe : Liste des 18 groupes techniques spécialisés

No	Groupes Techniques Spécialisés	Pays chef de file ou Champions (à déterminer)	Secrétariat	Composition (autres membres)
01	GTS-GPS. Gouvernance, Paix & Sécurité		CUA/BAD	CEA, NEPAD, APRM, ACBF, CER, Etats membres
02	GTS-ES. Secteur extérieur (Commerce extérieur et balance des paiements)		CUA/ABCA	CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres
03	GTS-MF. Monnaie & Finances		ABCA	CUA, CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres.
04	GTS-NA&P (AGNA). Statistiques des comptes nationaux et des Prix		CEA/ BAD, CUA	CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
05	GTS-II&T. Infrastructure, Industries & Tourisme		BAD/NEPAD	CUA, CEA, ACBF, CER, Etats membres
06	GTS-PFPS&I. Finances publiques, Secteur privé et investissements		BAD	CUA, CEA, ACBF, CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
07	GTS-STE. Science, Technologie & Education		CUA/ACBF/NEPAD	BAD, CEA, CER, Etats membres
08	GTS-So. Démographie, Migrations, Santé, Développement humain, Protection sociale & Genre		CEA/CUA	BAD, ACBF, CER, Afristat, Etats membres
09	GTS-Env. Agriculture, Environnement & Ressources Naturelles		BAD//CUA	CEA, ACBF, CER, FAO, PNUE, Etats membres
10	GTS-CB (AGROST). Formation statistique et Renforcement des capacités.		CEA/ACBF/ CUA	BAD, CER, Afristat, Ecoles statistiques, ACBF, Afritac, Etats membres
11	GTS-Statistique du travail et Secteur Informel		CUA/BAD / AFRISTAT	CEA, CER, BIT, Etats membres
12	GTS-Classification		CEA / AFRISTAT	CUA, BAD, Afristat, CER, Etats membres
13	GTS- Statistiques sur les faits d'état civil		CEA/CUA	BAD, AFRISTAT, CERs, Etats membres, UNICEF, UNFPA, OMS
14	GTS- sur le développement durable		CUA/BAD/ CEA	AFRISTAT, CERs, Pnud, Etats membres, NEPAD
15	GTS- TIC pour la production statistique		BAD/CUA	CEA, AFRISTAT, CERs, Etats membres, CFS,
16	GTS- Mobilisation de la volonté politique		CUA/BAD	CEA, AFRISTAT, CER, Etats Membres,
17	GTS-Questions statistiques émergentes		BAD/CEA/ ACBF	CUA, AFRISTAT, CER, PNUD, CFS, Etats Membres
18	GTS-Stratégies nationales pour le développement de la statistique		CUA/BAD/ CEA	ACBF, AFRISTAT, CERs, PARIS21, Etats membres, CFS,